

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 107

MONTREAL, LE VENDREDI 15 MAI 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La loi du silence

Les gouvernements, c'est connu, sont de grands cachottiers et rien ne les agace davantage qu'une fuite, à moins qu'ils l'aient eux-mêmes orchestrée. Quand elle est indésirée, elle provoque toutes sortes de réactions. Le gouvernement Mulroney aimait, par exemple, s'en prendre aux méchants fonctionnaires libéraux. D'autres vont se lancer à la chasse aux sorcières. Mais de là à appeler la police pour faire peur aux grandes langues, il y a un pas que le gouvernement Chrétien vient de franchir, illustrant une fois de plus son allergie à la transparence et son insouciance face à l'information des citoyens.

Jean Chrétien, depuis qu'il est premier ministre, n'aime la presse qu'en campagne électorale et en voyage. Rendre des comptes sur une base régulière devant la presse nationale à Ottawa ne lui dit rien qui vaille, ce qui l'amène à boudier les conférences de presse formelles et à se contenter de rarissimes points de presse ou de quelques déclarations à la volée.

Les libéraux ont d'autres manies révélatrices. La majorité des rapports de comité sont déposés sans tambour ni trompette, peu importe la longueur des consultations. Les ministres font de même puisque la plupart des projets de loi sont déposés à la sauvette sans qu'on tienne de conférence de presse et sans qu'on fournisse d'explications par écrit ou dans le cadre d'une séance d'information.

Des documents importants, souvent substantiels, sont distribués quelques minutes avant une conférence de presse et peu avant l'heure de tombée des médias. Le public, qui dépend de cette information pour se faire une idée, est, du coup, privé de détails puisqu'il est rarement possible pour les journalistes de dépouiller toute la documentation avant de mettre sous presse.

Le gouvernement Chrétien pourrait tenir un huis clos pour permettre aux journalistes de prendre connaissance de tous les documents pertinents, mais il n'aime pas ce procédé et l'évite autant que possible. Il espère peut-être ainsi que la presse se fiera aux résumés et aux communiqués concoctés par les relationnistes.

Les libéraux, qui ont fait adopter la Loi sur l'accès à l'information juste avant de perdre le pouvoir en 1984, étaient fort heureux de s'en servir pour dénoncer les conservateurs. Depuis leur réélection, cependant, ils ont refusé de sévir face à l'altération de documents touchant la crise somalienne et ont même tenté tout récemment de nommer une fonctionnaire de carrière, visée à deux reprises par la loi, au poste de commissaire à l'accès à l'information. N'eût été de la vigilance du commissaire sortant John Grace, de certains médias et du Reform, elle aurait gagné le gros lot. Elle a préféré se désister, consciente qu'elle ne pourrait servir le Parlement sans l'appui de tous les partis.

Ce je-m'en-foutisme face au droit du public d'être correctement informé a atteint un sommet depuis deux semaines. Le gouvernement ne se contente plus d'afficher une attitude frisant le mépris face à la presse, il a carrément fait appel à la GRC pour examiner deux fuites dans les journaux.

Le premier appel à la police fédérale a été fait il y a une dizaine de jours par le Bureau du Conseil privé, le ministère du premier ministre. On voulait que les policiers examinent si un acte criminel avait été commis à la suite de la publication dans le *Globe and Mail* d'un texte portant sur un nouveau programme à l'étude au cabinet pour venir en aide aux pêcheurs de l'Atlantique.

L'autre appel à la GRC a été provoqué par le coulage de la nouvelle stratégie fédérale face aux jeunes contrevenants. La fuite a permis à deux journaux de publier une histoire à ce sujet le même jour qu'avait lieu l'annonce. Ce genre de fuites arrive fréquemment et est sans conséquence puisque les documents sont dévoilés dans les heures qui suivent.

Mais le premier ministre en aurait marre, dit-on, de lire dans les journaux des comptes rendus des délibérations du cabinet et aurait menacé de serrer la vis. On n'a rien trouvé de mieux pour museler bureaucrates et apparatchiks que de leur donner une belle frousse. Comment expliquer autrement cette diligence à appeler la police en renfort pour trouver comment quelques journalistes auraient eu vent d'informations destinées un jour à être publiques?

Pareil empressément se justifierait par contre si le bris de confidentialité avait servi à commettre un acte criminel, comme du trafic d'influence à partir de liste de demandes de subvention encore en suspens. Quelque chose comme le coulage de certaines listes du ministère du Développement des ressources humaines à un travailleur du Parti libéral du Canada, section Québec, par un employé du bureau montréalais du président du Conseil du trésor, Marcel Massé. La GRC a enquêté, a porté des accusations seulement contre l'employé du PLC-Q et ce dernier a plaidé coupable. Dossier clos, s'obstine à répéter M. Massé.

Cette double norme met en évidence l'étrange conception qu'a ce gouvernement de la libre circulation de l'information. Le recours à la police pour tarir des sources journalistiques révèle de son côté qu'on frôle la paranoïa.

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 28 Min: 13

Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 25 Min: 8
Détails, page B 3

INDEX

Agenda B 9 Le monde B 7
Annonces B 6 Les sports B 6
Avis publics B 8 Montréal A 3
Culture B 11 Mots croisés .. B 8
Économie A 8 Politique A 6
Éditorial A 10 Télévision B 10

www.ledevoir.com

MONTREAL

Radio-Canada amasse plus de 62 500\$ pour les enfants défavorisés, page A 3



LES SPORTS

Les Sabres éliminent le Canadien en quatre parties, page B 6

LES ACTUALITÉS

C'est la guerre entre Québec et les médecins omnipraticiens, page A 2



Haro sur le Curateur

Le Curateur protège mal le public, enfreint le Code civil et agit sans consulter, constate le Vérificateur dans un rapport dévastateur. Québec place l'organisme sous haute surveillance.

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Le secret qui a trop longtemps entouré les pratiques du Curateur public est maintenant levé, et ce qui se trouve soudainement exposé force le gouvernement à placer sous très haute surveillance l'organisme qui traite les dossiers de près de 30 000 Québécois jugés inaptes. Le rapport spécial rendu public hier par le Vérificateur général, qui menait une analyse d'optimisation des ressources du Curateur pour la

toute première fois en 50 ans d'histoire, démontre que tous les secteurs de l'organisme présentent des déficiences majeures, et ce, depuis longtemps.

«En premier lieu, a déclaré le Vérificateur général Guy Breton, les éléments de gestion à corriger sont tels que j'ai jugé qu'il fallait prévenir les autorités compétentes dans les plus brefs délais. Deuxièmement, les conséquences des problèmes constatés touchent en particulier des

personnes éminemment fragiles et vulnérables. L'ampleur du problème réclame donc une attention et une solution hors du commun.»

Dans le document de 64 pages, on retrouve exposés clairement de sérieux problèmes de mandat, de protection des personnes et des biens, de surveillance des régimes privés de curatelle et d'administration du Curateur. Et même s'il ne remet pas en cause l'existence même du Curateur public, le rapport conclut que l'organisme est

L'histoire d'une famille déchirée par une décision du Curateur, page A 4

VOIR PAGE A 12: CURATEUR

Hépatite C: les victimes repartent bredouilles

Les victimes de l'hépatite C sont reparties pratiquement bredouilles hier de la rencontre des ministres de la Santé. Tout ce qu'elles ont obtenu est la création d'un groupe de travail. Frustrée, la ministre ontarienne a quitté la rencontre en réitérant la volonté de sa province d'indemniser toutes les victimes, un geste unilatéral dénoncé par le ministre fédéral Allan Rock.

L'indemnisation de toutes les personnes ayant contracté l'hépatite C à partir de sang contaminé divise toujours les provinces. La rencontre d'hier des ministres fédéral et provinciaux de la Santé n'a pas réussi à dégager un consensus. Elle a simplement permis la création d'un nouveau groupe de travail chargé d'examiner les options à la disposition des provinces.

Les représentants des victimes étaient frustrés et «dégoutés». La ministre ontarienne Elizabeth Witmer, elle, a carrément refusé d'endosser le communiqué final, jetant l'essentiel du blâme sur Ottawa.

«Nous espérons que le gouvernement fédéral mettrait sa position de l'avant et répondrait ainsi à notre lettre de cette semaine. Nous n'avons eu aucune réponse», a-t-elle dit en quittant la réunion. Son gouvernement, a-t-elle ajouté, ira de l'avant seul et indemniserait les victimes infectées avant 1986.

Nos informations, page A 6

L'Indonésie à feu et à sang



ENY NURAHENI REUTERS

DES MANIFESTANTS indonésiens ont brûlé hier des objets retirés de commerces appartenant à des Chinois vivant à Jakarta. Au cours de la journée, deux étudiants ont été tués par balles près de l'université de Jakarta et trois soldats ont trouvé la mort dans un autre district alors que des milliers de pillards ont dévasté et incendié les quartiers commerciaux de la capitale. Nos informations, page B 7.

Portrait de groupe avec drame

La France lance sa première salve avec le film fort attendu de Patrice Chéreau

ODILE TREMBLAY
ENVOYÉE DU DEVOIR À CANNES

Après la folie délirante du cinquantenaire du festival, qui transformait l'an dernier la Croisette et le palais des Festivals en un lieu surpeuplé, à haut risque, un bunker sous surveillance, concentré comme une bombe prête à sauter, en 1998, le rendez-vous cannois a retrouvé une échelle humaine. Le jour, du moins, on y circule presque normalement dans le temps doux qui apporte même parfois des odeurs de lavande avec la brise. Mais le bal des films a vraiment débuté hier dans les salles, où la France, qui entend revenir en force cette année sur l'écran géant du Grand Théâtre Lumière, lançait sa première salve avec le film fort attendu de Patrice Chéreau, *Ceux qui m'aiment prendront le train*.

Ça prenait effectivement le très respecté Patrice Chéreau pour faire sortir de son antre le désormais sauvage Jean-Louis Trintignant. L'ex-beau jeune homme qu'aima Bardot dans *Et Dieu créa la femme*, l'ancien partenaire d'Anouk Aimé qui redécouvrait dans ses bras la passion sur des airs de «shabadabada» s'est coupé du monde. Il avait juré: «Je ne jouerai jamais plus.» Allez jurer quand vous êtes acteur ou cinéaste. Un beau jour, la tentation se réveille, le retraité de l'écran glisse un œil sur un scénario. Il est perdu. Le voici donc, ce Trintignant, entouré pour la rencontre de presse de toute l'équipe Chéreau. «Ce ne sont pas les rôles qui me déterminent, dira le grand acteur en faisant rosir de joie le cinéaste à ses côtés, c'est la personnalité des metteurs en scène.» Et de jurer encore: «C'est mon dernier film. La vie est plus belle que la fiction.» Jusqu'au prochain Chéreau? On verra bien...

Précisons que le film ne s'articule pas autour de Trintignant, qu'il s'agit d'un portrait de groupe, dans lequel le beau Vincent Perez, au risque de décevoir ses bataillons d'admiratrices, incar-

ne un transsexuel et fait une femme somme toute très convaincante.

Au départ, il y a eu une aventure réelle survenue à la scénariste Danièle Thompson, une histoire de famille réunie pour un deuil dans un train qui les emporte vers celui qui n'est plus, alors que les fragiles liens entre les passagers se tissent, se dénouent. Le film, sur cette trame, a vécu sa vie tout seul, entremêlant les difficiles rapports de couples que tous, homosexuels ou pas, essaient ici de redéfinir à leur façon. A vue de nez, ce film-puzzle dans sa structure complexe, tissé de chassés-croisés et d'intrigues, devrait intéresser le président du jury Martin Scorsese pour ses évidentes qualités de réalisation qui reposent beaucoup sur cette caméra cinémascope à l'épaule, toujours en mouvement (trop), collée à la violence de ces rapports de couples en déchirement. Film d'image et de montage, destiné à exhiber une certaine virtuosité qui lasse parfois, *Ceux qui m'aiment prendront le train* est moins un film de personnages (pas toujours bien campés) que de mouvement, de montage, de prises de vue audacieuses (encore que participant à un certain courant contemporain déjà ratissé, auquel appartenait d'ailleurs, sur un tout autre registre, *La Reine Margot* du même Chéreau).

On y salue l'arrivée au cinéma du jeune Sylvain Jacques, qui habite ce premier rôle à l'écran avec la grâce fragile d'un ange teneur. Ici, les hommes occupent le haut du pavé, tant Perez que Trintignant qui campe le mort et son frère jumeau avec le détachement tantôt tendre, tantôt lucide, qu'il apporte à toutes ses incarnations. Seul Valéria Bruni-Tedeschi, actrice à la fois très souple et très personnelle, pourra dégager une charge de femme blessée, paumée et ardente. On s'ennuie tout de même parfois au film de Chéreau (longuet et inégal), ces portraits de groupe empêchant souvent les destins

VOIR PAGE A 12: CANNES

Congrès de l'ACFAS

L'ère des identités

Les questions identitaires préoccupent un grand nombre d'intellectuels

ANTOINE ROBITAILLE
LE DEVOIR

«L'obsession est générale», a laissé tomber, hier, Jean Daniel, directeur-fondateur de la revue *Le Nouvel Observateur*, à l'ouverture du colloque «Citoyenneté, nations et supranationalité» dans le cadre du 66^e Congrès de l'ACFAS.

Le journaliste français parlait bien entendu des questions identitaires, très en vogue par les temps qui courent dans le monde intellectuel. Il revient de Washington, où il a assisté à un symposium «qui traitait aussi de la fameuse question qui, a-t-il dit d'emblée, vous intéresse particulièrement, vous du Québec, mais qui intéresse tout le monde». A noter que Jean Daniel lui-même a exprimé le souhait d'organiser un colloque sur ce thème au Québec à l'automne, sous les auspices, entre autres, du *Nouvel Observateur*.

Le congrès de l'ACFAS de cette année n'échappe évidemment pas à la vogue. Un nombre impressionnant de colloques — on pouvait en compter au moins 15 sur le sujet — abordait le trans-, l'inter- et le multiculturalisme, concepts qui côtoyaient les thèmes récurrents de mondialisation, de pluralisme, de différence ou d'identité culturelle, sexuelle, voire générationnelle. Ces colloques s'ajoutaient à d'autres rencontres portant sur ce sujet qui se sont récemment multipliés en terre québécoise. (La semaine prochaine, c'est à la Maison de la culture Côte-des-Neiges que le fameux thème sera encore abordé. Le titre, cette fois, aligne trois notions: «Nationalité, citoyenneté et solidarité.»)

«Il y a cinq ans, fait remarquer Alain G. Gagnon, professeur de science politique à l'université McGill, on nageait dans la postmodernité et la déconstruction. Il y a vingt ans, c'étaient les «classes sociales». Maintenant, les questions d'identité sont partout.»

Les milieux savants et intellectuels ne sont pas épargnés par les phénomènes de mode. Mais peut-on réduire à ce type d'engouement le très grand intérêt actuel pour la question de l'identité, sous toutes ses formes?

Daniel Jacques, philosophe qui partage son temps entre le cégep Garneau, à Québec, et l'université de Chicago, et qui a organisé le colloque «La différence en question» dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, croit qu'il y a, au delà de

VOIR PAGE A 12: IDENTITÉS

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

IDENTITÉS

SUITE DE LA PAGE 1

la mode, une explication beaucoup plus intéressante. «Les rôles sont tellement indéfinis dans la modernité qu'il est inévitable que l'on revienne toujours à la question: "quelle place ai-je dans ce monde?"» Pour M. Jacques, c'est là la grande force de la pensée de Charles Taylor, «qui a mis le doigt sur cet aspect essentiel à la modernité».

Gérard Bouchard, de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui réclamait récemment dans nos pages la création d'une sorte d'institut d'études des identités, a aussi eu une semaine très active. Il s'emploie pour sa part à montrer qu'«on ne peut faire fi des appartenances à notre époque», affirmant que la dichotomie nationalisme civique - nationalisme ethnique est réductrice. Un propos que l'on semblait accepter de plus en plus facilement lors du colloque «Citoyenneté, nations et supranationalité».

Quelle mémoire?

Au reste, comme le rappelle Daniel Jacques, l'identité est «un discours que l'on tient sur nous». C'est en se racontant notre histoire que nous nous définissons. C'est souvent sous cet angle que la question de l'identité québécoise a été abordée, au Congrès de l'ACFAS, au cours des derniers jours. En voici deux exemples.

■ Qu'est-ce que l'histoire nationale à l'époque de l'éclatement des identités? La question, très délicate, a été abordée lundi par des historiens et spécialistes des sciences humaines. Robert Comeau, professeur à l'UQAM et responsable du colloque «Historiens et histoires nationales», était heureux de soulever la question alors que l'on projetait d'enseigner davantage l'histoire dans les écoles secondaires du Québec. Pour lui, il est important que le récit tienne compte des recherches de pointe des universitaires sur les Amérindiens, les ouvriers, les immigrants ou les femmes. «Mais il ne faut pas oublier l'histoire enseignée dans les écoles! Peut-être que les universitaires devraient se préoccuper que leurs recherches soient intégrées dans le récit général enseigné à l'école, qu'on appelle ça "histoire nationale" ou "histoire du Québec". Moi, j'ai voulu que, par ce colloque, on se préoccupe un peu plus de la formation civique, qui passe par l'histoire.»

■ Au colloque «La différence en question», dont Daniel Jacques était responsable, c'est la borne historique de la Révolution tranquille (où le Québec est prétendument devenu moderne du jour au lendemain) qui est souvent revenue sur le tapis. «Les frontières historiques ne sont pas aussi claires que ce qu'on nous présente», dit M. Jacques. Selon lui, la modernité avait touché le Québec bien avant la Révolution tranquille. Le philosophe rappelle par exemple que les Patriotes de 1837 «avaient des contacts fréquents avec les intellectuels américains et s'en inspiraient souvent». «Leurs références étaient républicaines mais très peu françaises.» (Notons ici que l'américanité du Québec a fait l'objet d'un autre colloque.)

Enfin, pour Alain G. Gagnon, de l'Association internationale des études québécoises (www.aieq.qc.ca), il faut se réjouir que le Québec prenne sa place dans ce débat mondial sur l'identité. Jean Daniel confirme: «Le Québec est un endroit privilégié pour méditer ces questions.»

L'Inde préoccupe Chrétien

PRESSE CANADIENNE

Londres — Les essais nucléaires menés en Inde et la situation explosive en Indonésie ont retenu l'attention, hier, durant les discussions qu'a eues le premier ministre Jean Chrétien en Grande-Bretagne.

M. Chrétien et son homologue britannique, Tony Blair, ont eu des entretiens sur la situation prévalant dans ces deux pays qui font l'actualité depuis quelques jours, à la veille du début, ce soir, du sommet annuel des leaders des pays du G-8. À l'issue de son entretien avec M. Blair, le premier ministre Chrétien s'est dit très préoccupé par la situation en Indonésie, qui tend à se dégrader, et il s'est montré inquiet pour les Canadiens qui vivent dans ce pays secoué par une grave crise.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Ouverture du Festival international de musique actuelle de Victoriaville

Riel: un métissage inspiré

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Victoriaville - La politique est partout, disent les professeurs de cégep en manque de débat d'idées. Mais, véritablement, les voies impénétrables de la politique font que s'entrecroisent parfois les destins, mystérieusement. Un correspondant parlementaire retrouve à Victoriaville des habitués d'un festival en train de plaider en faveur d'un leader d'un autre siècle, pendant que le nom de ce révolutionnaire était ravi, quelques heures auparavant, à la mémoire des parlementaires d'Ottawa.

Il fallait Riel pour fusionner toutes ces actions. Il fallait Riel aussi pour inspirer le contrebassiste Normand Guilbeault à lancer de superbe façon le 15^e Festival international de musique actuelle de Victoriaville. «Ils vont être obligés d'écouter ce que les Métis ont à dire à Ottawa.» À l'unisson, dans les Bois-Francs et au parlement, ces paroles ont résonné hier haut et fort.

De ceintures fléchées en incandescences, de marches militaires en marches funèbres dans le style de la Nouvelle-Orléans, de vieilles chansons françaises en airs vaguement arabesants, de reels Riel en réel délire, Guilbeault a façonné un show grave et envoûtant, une longue complainte sincère et métissée.

Lentement, son plaidoyer se construit autour de nar-

rateurs omniprésents et, pour dire vrai, omnipotents. François Guind, en Riel, et Bob Olivier, dans le rôle des méchants, n'ont rien de mauvais, mais l'accent mis sur la parole coupe souvent de beaux élan musicaux. Ce trop de mots et trop peu de musique s'estompe heureusement peu à peu et les superbes compositions de Guilbeault, supportées notamment par le violon agile de Jean René, la belle voix de Lou Babin et des souffleurs synchrones au quart de tour, prend toute la place qui lui revient jusqu'au pathétique finale sur la mort d'un homme juste.

Bâtarde dans le sens noble du mot, métissée, interracial, mixte, la musique habitée d'un souffle épique étonne, surprend, ravit. «Même les gens qui me connaissent vont être surpris», avait promis le musicien en entrevue une semaine plus tôt. Chose promise, chose faite.

Et, au faite de son art, sans compromis, ni complaisance, Guilbeault vise et atteint l'émotion au volant d'une section rythmique lourde et obsessive. Le contrebassiste célèbre moins un rituel qu'il mène le récit d'une réelle tragédie à bon port. Son propos se change en cri: Riel ne sera pas mort pour rien.

Et le débat politique dans tout ça? À bien y penser, foi de correspondant parlementaire, il n'a pas beaucoup changé depuis le temps. Le métis et visionnaire manitobain l'avait prédit: «un homme sans parole est un homme vulgaire».



Seul Patrice Chéreau (à gauche) pouvait sortir Jean-Louis Trintignant de son autre visage. L'acteur s'était juré qu'il ne jouerait plus. Le voici dans le dernier film de Chéreau, *Ceux qui m'aiment prendront le train*.

CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

individuels de s'imposer, mais on salue sa maîtrise du médium.

Ne demandez pas à ce grand directeur de théâtre quelles différences il voit entre scène et écran, il répond invariablement qu'il chevauche deux mondes parallèles. Une chose est certaine, après les fastes de *La Reine Margot*, Chéreau avait envie de se promener ailleurs, d'interroger la famille, la paternité, le couple. Il hait le mot «violence» que l'on applique continuellement à ses films, préfère, question de sémantique, parler de gens qui vivent violemment des situations chargées. Quoi qu'il en soit, le cinéaste français semble un peu lassé des œuvres de groupe qui ont fait sa marque, jure que son prochain film (en gestation) s'articulera autour de trois, quatre personnes qu'il suivra dans leurs plus profonds méandres.

Audaces australiennes

La compétition se permet parfois quelques audaces (que l'on juge ici trop rares), comme de sélectionner *Dance To My Song* du cinéaste australien Rolf de Heer. Ce film profondément troublant, avant tout par son propos, donne la vedette à Heather Rose, une jeune handicapée, clouée à sa chaise roulante par la paralysie cérébrale. Le film a ceci de particulier qu'il n'en est pas un de plus sur les handicapés, mais une vraie et dramatique histoire d'amour; et d'abus, celle d'une jeune paralysée à la merci d'une aide-infirmière tyrannique, qui rencontre un jour l'amour d'un homme. C'est vraiment le jeu de cette femme au corps torse, aux gestes déconstruits, ne communiquant qu'à l'aide d'un synthétiseur, qui crève l'écran du début à la fin, en faisant tomber le mur des apparences pour montrer son humanité, son humour, sa tendresse, sa beauté intérieure, qui crée la fascination réelle de ce film.

Toujours en compétition, histoire de marquer, aux côtés du film de Hector Babenco, le retour de l'Amérique latine sur la Croisette, on présentait aussi *La Vendueuse de roses* du Colombien Victor Gaviria, une œuvre tragique, dans la lignée de *Pixote*, abordant les enfants de la rue à Medellín. Tourné avec de vrais enfants de la rue, de petites filles surtout au jeu très naturel, le film tissé d'histoires de drogue et de violence, réalisé sans effets et sans explications inutiles, paraît pourtant interminable, comme s'il avait épuisé son sujet au bout d'une heure et ne faisait qu'ajouter l'horreur à l'horreur d'une scène à l'autre jusqu'à plus soif.

Un mot sur la Quinzaine des réalisateurs, cette éternelle réplique à la sélection officielle qui fête cette année son trentième anniversaire et démarrait hier avec *Mots d'amour* de Mimmo Calopresti. Drôle de section, sans cesse menacée par la voracité du géant d'à côté qui, au long des ans, perd ses découvertes, les Ken Loach, les Benoit Jacquot, les Hal Hartley, aux mains de la compétition officielle, qui se voit desservie par un petit budget, par la difficile quête de commanditaires, mais qui survit, avec Pierre-Henri Deleau à sa tête et la cinéphilie de son équipe. Elle mérite bien un coup de chapeau, cette Quinzaine. C'est elle d'ailleurs qui présentait hier *L'homme qui rit*, film réalisé en 1928 par Paul Leni, rajouté par une musique originale de Gabriel Thibodeau (le pianiste de la Cinémathèque québécoise), interprétée ici par l'Octour de France.

FUMER Les commandites seront interdites

SUITE DE LA PAGE 1

fumeurs délimitée par une cloison et ventilée, ne dépassant pas 40 % de la superficie de l'établissement;

■ interdire la vente de tabac en pharmacie;
■ interdire la vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans sous peine d'amendes pouvant atteindre 50 000 \$ ou sous peine de l'interdiction de vendre du tabac dans son commerce pendant un mois à un an en cas de récidive;
■ interdire la vente de tabac sur les terrains entourant les écoles ou les établissements de santé;
■ interdire la publicité destinée aux jeunes, celle qui associe le tabac à un mode de vie, utilise un slogan, fait référence à des personnages réels ou fictifs, est diffusée autrement que dans les journaux ou magazines écrits dont au moins 85 % des lecteurs sont des adultes; toute publicité doit être approuvée par le ministre avant diffusion;
■ permettre au ministre de réglementer l'emballage, l'étalage, l'affichage publicitaire, les normes en matière de promotion et même la composition des produits du tabac.

Le projet de loi interdit aussi la commandite d'événements sportifs et culturels, sous peine d'amendes pouvant atteindre 600 000 \$. Les ententes de commandite déjà conclues pourront être honorées au cours des deux prochaines années. Il faut savoir, cependant, que la loi fédérale interdit complètement la commandite d'événements sportifs et culturels à partir du 1^{er} octobre prochain.

La porte-parole du Conseil canadien des fabricants de produits du tabac, Marie-Josée Lapointe, a fait remarquer hier la contradiction entre ces deux lois et rappelé que son organisation avait déjà entrepris une contestation de la loi fédérale devant les tribunaux. Elle se demandait pourquoi Québec n'avait pas attendu le résultat de cette démarche judiciaire avant de prévoir à son tour des mesures qui pourraient être désavouées par la cour en vertu du droit à la liberté d'expression.

Un délai de cinq ans pour le Grand Prix

Le Grand Prix de Formule 1 de Montréal et le Grand Prix de Trois-Rivières seront traités de la même manière que les événements culturels. Sauf que les écuries bénéficieront d'un délai de cinq ans pour éliminer toute publicité sur les uniformes des pilotes ou sur les voitures, comme cela a d'ailleurs été convenu en Europe.

Le ministre Rochon a réitéré hier l'engagement du gouvernement à compenser partiellement les pertes de commandite encourues par les organisateurs de ces événements de manière décroissante sur une période de trois ans. Jusqu'à présent, le gouvernement a réservé une som-

mes de 12 à 15 millions de dollars à même le produit de la taxe sur le tabac. M. Rochon espère pouvoir compter sur une contribution fédérale. La commandite des fabricants de produits du tabac totalise environ 30 millions de dollars par année au Québec. Le ministre a tenu à souligner que le projet de loi comporte des aménagements qui assurent une certaine souplesse dans son application.

Ainsi, la plupart des endroits publics où la consommation du tabac est interdite pourront être pourvus de fumeurs ou d'aires réservées aux fumeurs, sauf les écoles, les garderies et les centres communautaires destinés aux jeunes.

Les hôtels et les centres d'accueil pourront réserver des chambres pour fumeurs mais celles-ci ne devront pas représenter plus de 40 % de l'espace disponible. De même, certains délais sont prévus pour l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi. Par exemple, les propriétaires de restaurants de 35 places et plus auront dix ans pour se conformer à l'obligation de créer des sections cloisonnées et ventilées pour fumeurs. Les entreprises de 50 employés et plus disposent de 18 mois pour pourvoir leurs fumeurs d'un système de ventilation. Celles de moins de 50 employés disposent d'un délai de 48 mois aux mêmes fins.

Le ministre pourra nommer des inspecteurs pour faire respecter la loi. Les municipalités pourront aussi assumer la responsabilité de son application. Celles qui le feront conserveront le fruit des contraventions. La police sera habilitée à remettre des contraventions aux fumeurs et aux commerçants fautifs. Le ministre a dit hier compter sur le fait que «les citoyens se rappellent à l'ordre entre eux».

M. Rochon espère pouvoir faire adopter la loi avant l'ajournement des travaux parlementaires, fin juin. Il s'appuie sur le consensus de la population qui, selon des sondages, appuie dans une proportion allant jusqu'à 85 %, affirme le ministre, l'adoption de mesures pour protéger la santé du public contre les effets nocifs du tabac et de la fumée secondaire. Si le consensus est facile à réunir, la loi sera adoptée. «Si ça soulève un tollé, on a un problème», a-t-il dit.

Le projet de loi a été très bien accueilli hier par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, le Conseil des directeurs de santé publique du Québec et le Conseil québécois sur le tabac et la santé.

M. Rochon a soutenu hier que 30 % des cancers sont attribuables au tabagisme, dont 85 % des cancers du poulmon, de même que le quart des maladies cardiovasculaires et 80 % des maladies pulmonaires. Il déplore que la consommation ait presque doublé entre 1991 et 1996, passant de 19 à 34 %, chez les jeunes élèves de niveau secondaire, en particulier chez les filles (43 %), et rappelle que ces chiffres étaient alarmants parce que les jeunes qui contractent l'habitude de fumer ont beaucoup de mal à s'en défaire.

CURATEUR Une situation «désolante et inacceptable», reconnaît Boisclair

SUITE DE LA PAGE 1

incapable de redresser la situation sans aide extérieure.

«Le Curateur, est-il écrit, ne s'acquitte pas de son mandat de protecteur. Il est incapable de maintenir une relation personnelle avec ces personnes, d'obtenir leur avis et de les tenir informées des décisions prises, comme le prescrit son mandat. D'ailleurs, le Curateur ne connaît pas le profil de ses clientèles ni les risques associés à chacune d'elles et à son milieu de vie. Il ne connaît pas toujours les besoins ni les attentes des personnes représentées. Privé de moyens d'intervention bien articulés, de liens avec le milieu et d'une connaissance appropriée des personnes représentées, il ne fait que réagir.»

Visiblement affecté par le rapport dévastateur du Vérificateur général, le ministre des Relations avec les citoyens, André Boisclair, a qualifié la situation au Curateur public de «désolante et inacceptable». M. Boisclair a fait une déclaration à l'Assemblée nationale pour déclarer que le gouvernement agira avec diligence et pour indiquer que certaines mesures ont déjà été prises. Le dossier complet a également été transmis au ministère de la Justice pour examiner la possibilité de recours judiciaires.

«Certains des citoyens et des citoyennes parmi les plus démunis au sein de notre société n'ont pas reçu les services auxquels ils étaient en droit de s'attendre», a reconnu le ministre Boisclair.

Sous haute surveillance

Pour cette raison, le ministre a placé sous très haute surveillance le Curateur public en désignant un gestionnaire afin de redresser son administration. Désigné par le conseil des ministres, Thomas Boudreau recommandera au Curateur les mesures appropriées pour évaluer les pertes financières et les réparer, conseillera le Curateur sur les suites à donner aux recommandations du Vérificateur, mais également du Protecteur du citoyen et du plan de redressement, et aura le pouvoir de recommander au ministre des modifications à la Loi sur le Curateur public, s'il y a lieu.

En outre, depuis le 27 avril, un plan de redressement supervisé par des experts-conseils, au nombre de trois, est mis en œuvre par le Curateur public. Le Curateur devra remettre au ministre des rapports d'étape sur l'application du plan et le Vérificateur général fera un examen de l'optimisation des ressources l'an prochain.

En outre, le ministère évaluera et réparera donc les

pertes financières encourues par les personnes représentées. Ces pertes pourraient s'élever jusqu'à quelques millions, selon le Vérificateur général.

Durant son enquête qui a duré près d'un an, le Vérificateur a mis en lumière des manquements graves et des faits troublants. Ainsi, il est arrivé, au cours de la dernière année, que le Curateur autorise parfois la non-réanimation cardiorespiratoire sans consulter la famille, enfreignant ainsi le Code civil. Dans ce dossier, indique-t-il, une équipe de quatre personnes travaille pour le Curateur. En comparaison, le Curateur ontarien est entouré d'une équipe de 16 professionnels.

De même, souligne le Vérificateur, le Curateur a appris l'an dernier qu'une personne qu'elle représentait était décédée depuis 24 ans. Une trentaine de personnes sont également introuvables depuis plusieurs années. De plus, le «Curateur semble faire peu de démarches auprès des autorités gouvernementales pour souligner son incapacité à assumer certaines de ses obligations légales», constate le document incriminant.

Des exemples troublants

Le rapport conclut, par exemple, que les employés du Curateur public ne visitent pas suffisamment les personnes qu'ils représentent. L'an dernier, l'organisme a lancé une opération d'urgence pour définir les besoins des 304 personnes vivant seules à domicile, à la suite de décès survenus, mais le travail s'est fait essentiellement par téléphone. Le Curateur public s'en remet beaucoup au milieu des services sociaux, mais ses relations avec ce «milieu» paraissent par ailleurs mal coordonnées, autre grave critique en ce qui a trait à la désinstitutionnalisation ayant cours au Québec et qui augmente le nombre de personnes incapables devant être représentées.

Si la protection des personnes est défaillante, celle des biens l'est tout autant, souligne le rapport du Vérificateur. Par exemple, l'inventaire des biens des personnes représentées n'est pas toujours effectué en présence de témoins et il est souvent fait par téléphone, ce qui ne respecte pas le Code civil.

Au point de vue de la gestion, le rapport souligne que l'administration générale défaillante du régime a causé la plupart des faiblesses décelées. Le Curateur public, note le rapport, a notamment agi au cours des ans de façon pour le moins douteuse en effectuant une double facturation. Depuis la mise en application du règlement sur la tarification du Curateur en 1990, on estime à 4,2 millions les ho-



Le Vérificateur général, Guy Breton, recommande ni plus ni moins une forme de tutelle pour le Curateur public.

noraires perçus à double titre. La transformation du système informatique serait également défaillante, causant un dépassement budgétaire de 35 %.

La situation mise au jour hier, qui perdure depuis des années sinon des décennies, est due en partie, selon le Vérificateur, au fait que le Curateur public refusait depuis des années d'ouvrir ses livres en prétextant la gestion de fonds privés. Il y a un an, avec l'arrivée d'une nouvelle curatrice et à la suite d'un rapport troublant du Protecteur du citoyen sur la mort de personnes incapables, le Vérificateur général est finalement intervenu dans le dossier.

«Je ne suis pas en mesure de prêter des sentiments ou des intentions aux gens qui étaient là, mais c'est à été systématique de nous empêcher d'entrer. Ça, il n'y a aucun doute.»

LE DEVOIR
LES SPORTS

Les Sabres l'emportent 3 à 1 et éliminent le Canadien

Un balayage Hasek

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

L'édition 1997-98 du Canadien aura été la première à atteindre la deuxième ronde des séries depuis la coupe Stanley de 1993, mais elle va passer à l'histoire comme ayant été la première à perdre une série en quatre matchs consécutifs à Montréal, résultat d'une défaite de 3-1 aux mains des Sabres de Buffalo et Dominik Hasek.

Pour une deuxième année de suite, c'est José Théodore qui a terminé la saison devant le filet du Canadien. On va peut-être juger qu'il est temps de lui en faire commencer une...

Après Jocelyn Thibault deux soirs plus tôt, ce fut au tour d'Andy Moog d'être remplacé par le jeune à la

deuxième période. Thibault avait concédé quatre buts sur 13 tirs, Moog en a accordé trois sur 11. Les deux gardiens auront eu des fiches très semblables jusqu'à la fin.

Le Canadien aura continué, en bonne partie, à se battre lui-même. Il a écopé cinq mauvaises punitions dès la première période et a été incapable de profiter de ses quatre avantages numériques, complétant la série avec une fiche lamentable de 1-en-23.

Les Sabres ont marqué deux de leurs buts en supériorité numérique, dont celui de Matthew Barnaby à la première période, qui a donné le ton au match. Celui-ci en était à son cinquième but en neuf matchs des séries, ce qui égalait son total atteint en 72 rencontres en saison régulière!

Donald Audette et Miroslav Satan,

sur une passe d'Audette, ont réussi les autres buts des Sabres avant que Martin Rucinsky ne marque celui du Canadien, toujours à la deuxième période.

Le Canadien n'a jamais abandonné et pour une troisième fois en quatre matchs, il a surclassé ses rivaux au total des lancers. Mais ce n'est rien de nouveau chez les Sabres, qui s'en remettent à Hasek.

Les Sabres ont terminé le match à 10 attaquants, sans les services de Geoff Sanderson et Mike Peca, tous deux blessés.

Les Wings se dressent

Les Red Wings de Detroit se dressent encore tel un véritable mur sur lequel s'écroulent les espoirs des Blues de St.Louis en séries élimina-

toires. Les Red Wings ne sont qu'un gain d'en finir avec les Blues pour la troisième année de suite en séries.

Hier, les champions en titre de la coupe Stanley ont laissé filer une avance de deux buts, mais ils se sont sauvés avec le match grâce à la contribution de deux buts et une passe de Sergei Fedorov en troisième période pour vaincre les Blues 5-2, et ainsi prendre l'initiative de la série 3-1.

Brendan Shanahan, Joe Kocur et Viacheslav Kozlov ont ajouté les autres réussites des gagnants, et Kris Draper a récolté deux passes. Les Red Wings, qui ont gagné le troisième match en deuxième période de prolongation, ont balayé les honneurs des deux matchs à St.Louis, où ils avaient perdu trois fois en saison.

Les Expos battus deux fois

San Francisco — Pour l'attaque, on repassera. Après avoir bien appuyé Carlos Perez la veille pour une rare fois cette saison, les frappeurs des Expos avaient rangé leurs bâtons hier et ils ont perdu les honneurs d'un programme double face aux Giants de San Francisco.

Après avoir perdu les services du partant Dustin Hermanson dès la manche initiale, les Expos se sont inclinés 6-1 dans le premier match quand ils n'ont obtenu que six coups sûrs.

Le réveil n'a jamais sonné pour le deuxième match non plus. Ils ont été défaits 2-0 quand le vétéran Danny Darwin, qui avait des allures de Cy Young, les a limités à quatre maigres coups sûrs, dont deux ont été obtenus par Vladimir Guerrero.

Hermanson s'est blessé au dos avant le premier match. Et les trois points qu'il a accordés en première manche auraient été amplement suffisants aux Giants pour remporter les deux matchs.

Les Giants ont ainsi balayé les honneurs d'un double contre les Expos pour la première fois depuis le 24 juillet 1977. Pourtant, le jeune gaucher Trey Moore (2-5) aurait mérité un meilleur sort dans la deuxième rencontre.

Il a cédé un premier point en deuxième. Après un simple un peu chanceux à l'entre-champ droit, Jeff Kent a volé le deuxième. Puis, Dusty Baker a commandé le court-et-frappe. Kent était en course quand Charlie Hayes a obtenu un autre petit simple dans la droite et il a marqué facilement.

MONDIAL DE HOCKEY

Une finale Suède-Finlande

Zurich (AFP) — La Finlande a gagné sa place en finale en obtenant un match nul 2 à 2, hier à Zurich, lors du match retour des demi-finales du tour final du Mondial de hockey.

Les Finlandais avaient remporté le match aller 4 à 1. Ils seront opposés aux Suédois lors de la finale demain et dimanche.

Face aux Tchèques, l'équipe finlandaise a été largement dominée dans les deux premiers tiers temps. Elle a cependant réussi à profiter des pénalités pour assurer sa qualification.

La Finlande a choisi la manière forte pour tenter d'endiguer les assauts des champions olympiques qui perdaient deux joueurs à la suite de contacts musclés. C'est d'abord Robert Reichel qui devait quitter la glace, blessé à un genou à la suite d'une charge de Eloranta. Plus tard, le défenseur tchèque Kucera, touché à l'œil, devait à son tour abandonner. Mardi, l'attaquant tchèque Martin Prochazka, blessé à la tête par un coup de bâton avait également été sorti de la compétition.

Les Tchèques sont parvenus hier à ouvrir la marque grâce à Kacir dont la reprise a été visionnée pendant près de trois minutes par le

juge vidéo. À la 44^e minute, le Finlandais Helminen égalisait à bout portant alors que son équipe évoluait à cinq contre quatre. Moins de trois minutes plus tard, le défenseur Karalahti donnait l'avantage aux Finlandais.

La Suède écrase la Suisse

La Suède s'est imposée face à la Suisse 7-2, hier, menant déjà 3-0 après 13 minutes de jeu. La Suisse a réussi à inscrire deux buts au cours du troisième tiers temps.

L'entraîneur de l'équipe suédoise, Kent Forsberg, a expliqué à l'issue de la rencontre avoir voulu «casser le moral» des Suisses d'entrée. «Au lendemain du match aller, nous avons étudié le système défensif de la Suisse à la vidéo. Nous avons bien observé le jeu du gardien. Je crois qu'après le premier tiers, les Suisses ne nourrissent plus beaucoup d'espoir», a-t-il décrit.

«Je souhaite bonne chance à la Suisse pour sa petite finale. Elle peut très bien remporter le bronze», a ajouté Kent Forsberg.

L'entraîneur de l'équipe suisse s'est pour sa part déclaré «fier du parcours» de ses joueurs.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Table with 5 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Rows include Atlanta, New York, Philadelphie, Montréal, Houston, Chicago, Milwaukee, St. Louis, Cincinnati, Pittsburgh, San Diego, San Francisco, Los Angeles, Colorado, Arizona.

Section Est, Section Centrale, Section Ouest, Hier, Montréal à San Francisco (2), Mets à San Diego, Florida à Cincinnati, Pittsburgh à Houston, Atlanta à St. Louis, Milwaukee en Arizona, Philadelphie à Los Angeles, Aujourd'hui, Cubs à Cincinnati, 19h05, Atlanta à Houston, 20h05, Florida à St. Louis, 20h22, Milwaukee au Colorado, 21h05, Pittsburgh en Arizona, 22h05, Montréal à Los Angeles, 22h05, Philadelphie à San Diego, 22h05, Mets à San Francisco, 22h35.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table with 5 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Rows include New York, Boston, Baltimore, Toronto, Tampa Bay, Cleveland, Minnesota, Chicago, Kansas City, Detroit.

Section Centrale, Section Ouest, Hier, Boston au Minnesota, Kansas City à Tampa Bay, Oakland à Detroit, Anaheim à Toronto, Cleveland à Baltimore, Texas à Yankees, Seattle à Chicago.

HOCKEY

DEMI-FINALE DE CONFÉRENCES

CONFÉRENCE DE L'EST OTTAWA VS WASHINGTON

Samedi, Washington 6 Ottawa 1, Lundi, Washington 3 Ottawa 4, Mercredi, Washington 2 Ottawa 0 (Washington mène 3-1), Ce soir, Ottawa à Washington, 19h. (CBC, SRC), Lundi, x-Washington à Ottawa, 19h. (CBC, SRC), Le mercredi 20 mai, x-Ottawa à Washington, 19h. (CBC, SRC).

BUFFALO VS MONTRÉAL

Dimanche, Buffalo 6 Montréal 3, Mardi, Buffalo 5 Montréal 4, Hier, Buffalo 3, Montréal (Buffalo gagne la série 4-0), Le dimanche 17 mai, x-Montréal à Buffalo, 14h. (CBC, SRC, FOX), Le mardi 19 mai, x-Buffalo à Montréal, 19h30. (CBC, SRC), Le jeudi 21 mai, x-Montréal à Buffalo, 19h30. (CBC, SRC).

CONFÉRENCE DE L'OUEST DALLAS VS EDMONTON

Samedi, Edmonton 2 Dallas 0, Lundi, Dallas 1 Edmonton 0, Mercredi, Dallas 3 Edmonton 1 (Dallas mène 3-1), Demain, Edmonton à Dallas, 19h30. (CBC), Le lundi 18 mai, x-Dallas à Edmonton, 20h30. (CBC), Le mercredi 20 mai, x-Edmonton à Dallas, 20h30. (CBC).

DETROIT VS ST. LOUIS

Dimanche, Detroit 6 St. Louis 1, Mardi, Detroit 2 St. Louis 1, Hier, Detroit 5, St. Louis 2 (Detroit mène 3-1), Dimanche, St. Louis à Detroit, 14h. (FOX), Le mardi 19 mai, x-Detroit à St. Louis, 19h30, Le jeudi 21 mai, x-St. Louis à Detroit, 19h30.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I.O.N.D.E.X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES. 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL, 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL, 300 • 399 MARCHANDISES, 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI, 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES, 600 • 699 VÉHICULES.

LES PETITES ANNONCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00. Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain. Téléphone: 985-3322, Télécopieur: 985-3340.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. OUTREMONT, grand 7 1/2 complètement rénové, chauffé, 5 électros (neufs), 213 Blvd St-Joseph Ouest, 2 pas de Laurier, 9255, Pierre Godbout, 278-1670 (9h à 5h, lun. au ven.).

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER. "PARIS". APPART. CENTRÉ, très confortable, décoration. Entièrement équipé avec chambre. Sem. Tél: 011 331 6028 3731. Fax: 011 331 6028 3132.

176 CHALET À LOUER. ST-JULIENS (15 min. Carleton, Gaspésie) 2 c.c., ti équipé, lac privé, radeau, pédalo, bateau, 10 min. Rivière à saumon. 652-6877 ou (418)392-4352.

307 LIVRES / DISQUES. 123 ACHAT A DOMICILE LIVRES RECENTS & ANCIENS. 724-4659. A BEAU PRIX. ACHAT LIVRES Mtl et province - (514)816-6159.

530 COURS. ANGLAIS INTENSIF Maîtrise McGill. Depuis 1990. Cours personnalisés. Privé, semi-privé. Angl. Lingua. 849-5484.

100 VISITES LIBRES. OUTREMONT - DIM. 14h - 17h Condo, grand 5 1/2, rénové 1425 BERNARD #9.

105 PROPRIÉTÉS À REVENUS. TRIPLEX - ANJOU. Rénové à neuf, b./bourbillon, s.-sol fini, garage double. 351-8086, 521-7732.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. 1005 ST-ANDRÉ, centre-sud, grand 4 1/2 rénové, face à un boisé, 2 c.c. fermées, poêle/frigo inclus, puits de lumière, stat. 271-1243, 953-2561.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER. "PARIS". APPART. CENTRÉ, très confortable, décoration. Entièrement équipé avec chambre. Sem. Tél: 011 331 6028 3731.

192 ON DEMANDE À LOUER. CHALET RECHERCHÉ ayant 3 c.c., près d'un lac ou avec piscine, à moins d'une heure de Montréal ou Laval, pour les mois de juillet et août.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. AMEUBLEMENT de Teck, 6 morceaux: 1.495\$-767-3120.

542 MASSOTHÉRAPIE. EUROPÉEN, ORIENTAL, SAUNA Reçus. 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. ROSEMERE, cott. chaleureux, près écoles, train, 3 c.c., foyer, beau terrain, 138.000\$. 965-7563.

105 PROPRIÉTÉS À REVENUS. TRIPLEX - ANJOU. Rénové à neuf, b./bourbillon, s.-sol fini, garage double. 351-8086, 521-7732.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. 1005 ST-ANDRÉ, centre-sud, grand 4 1/2 rénové, face à un boisé, 2 c.c. fermées, poêle/frigo inclus, puits de lumière, stat. 271-1243, 953-2561.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER. "PARIS". APPART. CENTRÉ, très confortable, décoration. Entièrement équipé avec chambre. Sem. Tél: 011 331 6028 3731.

192 ON DEMANDE À LOUER. CHALET RECHERCHÉ ayant 3 c.c., près d'un lac ou avec piscine, à moins d'une heure de Montréal ou Laval, pour les mois de juillet et août.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. AMEUBLEMENT de Teck, 6 morceaux: 1.495\$-767-3120.

542 MASSOTHÉRAPIE. EUROPÉEN, ORIENTAL, SAUNA Reçus. 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917.

Propriétaires! Logement à louer? Propriété à vendre? 975\$* *3 lignes, 3^{es} par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 20% de plus. Heure de tombée: 14h30 tous les jours. 985-3322

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. ROSEMERE, cott. chaleureux, près écoles, train, 3 c.c., foyer, beau terrain, 138.000\$. 965-7563.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. 1005 ST-ANDRÉ, centre-sud, grand 4 1/2 rénové, face à un boisé, 2 c.c. fermées, poêle/frigo inclus, puits de lumière, stat. 271-1243, 953-2561.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER. "PARIS". APPART. CENTRÉ, très confortable, décoration. Entièrement équipé avec chambre. Sem. Tél: 011 331 6028 3731.

192 ON DEMANDE À LOUER. CHALET RECHERCHÉ ayant 3 c.c., près d'un lac ou avec piscine, à moins d'une heure de Montréal ou Laval, pour les mois de juillet et août.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. AMEUBLEMENT de Teck, 6 morceaux: 1.495\$-767-3120.

542 MASSOTHÉRAPIE. EUROPÉEN, ORIENTAL, SAUNA Reçus. 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917.